

ment de l'enseignement post-secondaire. Depuis 1966, nous avons un accord en vertu duquel le gouvernement fédéral payait environ 50 p. 100 du coût de l'enseignement au niveau post-secondaire, en particulier dans les universités. Maintenant, le gouvernement fédéral a décidé, de son propre chef, je crois, même si le ministre essaie de nous donner l'impression que les ministres provinciaux ont donné leur accord, que la contribution du gouvernement fédéral aux frais de l'enseignement post-secondaire ne pourrait jamais augmenter de plus de 15 p. 100 d'une année à une autre.

Tous les Canadiens devraient s'alarmer de l'augmentation très marquée du coût de l'enseignement supérieur. Le directeur de la division de l'éducation au Bureau fédéral de la statistique, M. Miles Wisenthal, a montré dans l'allocation qu'il a prononcée lors d'une conférence organisée en 1970 à Banff avec quelle rapidité le coût de l'enseignement post secondaire augmente depuis dix ans. Il a fait état aussi de ce qui va probablement se passer dans les dix prochaines années. Il a dit que l'éducation est notre industrie la plus importante et que 20 p. 100 de tous les impôts y sont consacrés. Selon lui, depuis 1961, le coût de l'enseignement per capita a triplé et 8.5 p. 100 du produit national brut vont à l'enseignement, c'est-à-dire plus qu'aux États-Unis. En 1969, les contribuables canadiens ont dépensé 6.9 milliards de dollars pour l'éducation, d'ajouter M. Wisenthal.

• (2010)

Il a souligné qu'une personne sur trois est ou un étudiant, ou un enseignant ou un col blanc employé dans un établissement d'enseignement, et ce sans tenir compte des enseignants et des étudiants à temps partiel. Depuis 1961, le nombre des élèves inscrits dans les établissements d'enseignement primaire et élémentaire s'est accru de 30 p. 100, tandis que le nombre des étudiants suivant des cours postsecondaires a augmenté de 251 p. 100 depuis cette date. Quelles sont ses prévisions pour l'avenir?

M. Wisenthal a fait quelques extrapolations à partir des résultats des dix dernières années. Certes, l'an dernier on a enregistré une baisse soudaine et sensible, mais rien n'indique que ses évaluations soient vraiment erronées. Il fait ressortir que le coût de l'éducation pourrait atteindre jusqu'à 15 p. 100 du produit national brut; que, tandis que le coût, par étudiant, de l'enseignement supérieur n'a représenté que \$3,600 en 1969, ce coût s'élèverait à \$9,000 par étudiant d'ici 1980. D'autre part, d'ici là, la note des contribuables pour l'enseignement postsecondaire pourrait représenter quelque chose comme 8.3 milliards de dollars, soit plus que le coût total de l'enseignement en 1969.

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux ont non seulement le droit, mais le devoir, d'examiner ce qui se produit actuellement dans l'éducation, du point de vue et du nombre d'étudiants qui fréquentent les établissements d'enseignement à tous les niveaux et des coûts actuels et prévus. Nous avons le droit de nous demander s'il est nécessaire qu'un nombre aussi élevé de nos jeunes gens et de nos jeunes adultes fréquentent les écoles, les universités et les collèges publics. Il nous faut nous demander si un système d'éducation selon lequel on commence ses études à cinq ans et on les termine à 25 est le meilleur moyen d'instruire les gens, ou s'il serait préférable d'avoir un système selon lequel les gens iraient à l'école, occuperaient ensuite un emploi, puis reprendraient leurs études pendant un certain nombre d'années.

[M. Orlikow.]

Nous sommes en droit de nous demander si les sommes considérables d'argent que nous consacrons au perfectionnement des adultes au moyen de cours de formation professionnelle dans nos établissements d'enseignement sont vraiment la meilleure manière de procéder, au lieu d'adopter le système auquel on a recours dans d'autres pays, où la formation professionnelle se fait presque exclusivement en cours d'emploi.

Je ne conteste pas le droit qu'a le gouvernement fédéral de dire qu'il y a une limite à ce que nous pouvons faire, mais après avoir encouragé les provinces à augmenter beaucoup leurs installations d'enseignement post-secondaire, le gouvernement fédéral ne devrait pas annoncer maintenant, en cours de partie, qu'il va cesser de financer l'éducation ou de payer une partie des frais de l'enseignement post-secondaire, et qu'à partir de maintenant l'augmentation sera limitée à 15 p. 100 par an. Je suis bien d'accord qu'il nous faut mettre une limite à cette augmentation, mais cela devrait se faire au moyen d'une collaboration étroite et d'entretiens entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. On ne l'a pas fait. La confirmation de cette décision qu'a donnée hier le secrétaire d'État prouve bien que j'ai raison de dire que le gouvernement fédéral a pris là une décision unilatérale extrêmement injuste, et ce, sans la moindre justification.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mes remarques, ce soir, je veux aborder un dernier sujet. Le gouvernement fédéral a adopté une attitude très rigide à l'égard des provinces quant à la perception de l'impôt sur le revenu. Jusqu'à maintenant, c'est manifeste, il n'est pas disposé à discuter avec les provinces de crédits fiscaux à l'intérieur du régime d'impôt sur le revenu. Le Manitoba a été la première province à présenter un mémoire officiel au gouvernement fédéral sur la question. Il a exposé diverses formules de crédits fiscaux possibles et traité des méthodes administratives qui seraient alors requises. Cependant, jusqu'ici, il n'a pas reçu de réponse détaillée du ministère fédéral des Finances, ni n'a été informé de sa réaction.

Le gouvernement du Manitoba croit que, pour le gouvernement fédéral, les considérations essentielles à l'égard des crédits fiscaux devraient être tout d'abord d'ordre administratif, tandis que les considérations relatives aux montants précis des crédits ou aux questions connexes devraient relever de l'autorité des provinces. A ce sujet, le gouvernement fédéral n'a pas donné de réponse.

Les autorités manitobaines ont demandé des entretiens conjoints pour pouvoir mettre au point un projet pratique de crédits fiscaux. Elles espèrent pouvoir lancer le projet l'an prochain et l'appliquer rétroactivement à l'année 1972. Il est difficile de comprendre pourquoi elles n'ont pas reçu de réponse du gouvernement fédéral, car celui-ci avait accueilli favorablement la proposition du gouvernement de l'Ontario, après quoi le gouvernement de l'Ontario a appliqué une réduction uniforme et rétroactive de l'impôt sur le revenu pour les habitants de la province. Si ma mémoire est bonne, ce que je crois, c'était une simple réduction générale de 3 p. 100.

Le gouvernement du Manitoba, immédiatement après son élection, a dit vouloir établir un régime fiscal reposant sur une base beaucoup plus équitable, afin que les contribuables versent des impôts de la façon la plus appropriée à leurs moyens. Au lieu d'une simple réduction générale de l'impôt, le Manitoba veut instituer un régime sélectif de réductions fiscales en faveur des échelons inférieurs du revenu.